

Spécifications concernant les compétences opérationnelles de l'assistant/e socio-éducatif/ve

La numérotation des compétences correspond à celle du profil de qualification, mais pas aux objectifs généraux et particuliers du plan de formation.

1. Accompagnement et appui

1.1 Organiser la vie quotidienne sur le lieu d'accompagnement en fonction des besoins (OP 2.1)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... sait identifier les besoins de la personne accompagnée en ce qui concerne l'organisation de sa vie quotidienne. (C3)			
... applique les diverses manières de concevoir l'organisation de la vie quotidienne, comme p. ex. la structuration, la mise en place de rituels. (C3)			
... utilise les espaces intérieurs et extérieurs du lieu de travail, en fonction des besoins. (C3)			
... tient compte, lors du travail socio-éducatif, des divers contextes culturels possibles. (C4)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
	... met en œuvre les méthodes utilisées dans l'entreprise, visant à préserver et à rétablir les capacités individuelles des personnes âgées et à les encourager à prendre des initiatives personnelles. (C3)	... organise le déroulement de la journée en séquences et tient compte pour ce faire des besoins et idées des enfants. (C3)	
		... élabore un plan hebdomadaire selon les prescriptions de l'entreprise. (C3)	

1.2 Aider et soutenir les personnes accompagnées dans des situations spécifiques (OP 1.3)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... conçoit le déroulement des situations transitoires/d'entrée et de sortie en fonction des personnes et de la situation. (C4)			
... fait preuve de compréhension dans l'accompagnement de personnes confrontées à des situations difficiles. (C4)			
... reconnaît les sentiments de peur et de deuil chez les personnes accompagnées et y agit de façon professionnelle. (C4)			
... réagit aux comportements agressifs de façon professionnelle. (C4)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... réagit de manière professionnelle en cas de comportements auto- et hétéroagressifs de personnes en situation de handicap. (C4)	... accompagne et soigne, dans les limites de ses compétences, les personnes en fin de vie avec sensibilité et de manière professionnelle. (C3)	...organize l'accueil de l'enfant ainis que son depart. (C3)	...respect la sphere privée et les limites personnelles des personnes accompagnées. (C3)
... respecte la sphère privée et les limites personnelles des personnes en situation de handicap accompagnées. (C3)	... implique les proches durant les phases de l'agonie et les accompagne avec sensibilité et de manière professionnelle. (C3)	... accompagne et soutient les enfants durant la phase de familiarisation avec l'environnement en respectant le concept d'entreprise. (C3)	...réagit de maniPre professionnelle face aux comportements auto- et hétéroagressifs d'une personne accompagnée. (C4)
... montre ses compétences professionnelles dans les situations où les personnes en situation de handicap atteignent leurs limites personnelles. (C4)	... décrit les étapes principales de la préparation d'une admission dans le home/d'une sortie du home, en assistant les personnes âgées resp. leurs proches de manière professionnelle. (C3)	... aménage des rituels d'entrée, de sortie et de départ.	... montre ses compétences professionnelles dans les situations où les personnes accompagnées atteignent leurs limites personnelles. (C4)
			... gère de manière professionnelle les relations avec les personnes accompagnées et leurs proches lors d'une admission/accueil et d'une sortie/départ. (C3)

1.3 Etablir et entretenir des relations professionnelles et y mettre un terme (OP 4.3)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... respecte les personnes accompagnées dans leur intégrité. (C3)			
... fait une distinction entre relations professionnelles et relations privées et se comporte en conséquence. (C3)			
... perçoit les messages verbaux et non-verbaux et y réagit de manière adéquate. (C3)			
... veille à utiliser un langage correct (choix des mots) et applique les règles de base de la communication. (C3)			
... établit avec sensibilité une relation avec les personnes accompagnées (établissement, maintien, fin). (C3)			
... intègre les aspects d'une attitude centrée sur la personne dans la pratique professionnelle. (C4)			
... adopte une attitude de proximité et de distance appropriées dans les rapports humains. (C3)			
... donne de la réflexion et analyse (feed-back) à ses collègues et aux personnes accompagnées et en reçoit de leur part. (C3)			
... repère les rapports de dépendance dans les relations d'accompagnement et les gère en étant conscient de ses responsabilités. (C4)			
... adopte un comportement professionnel dans les situations d'abus de position dominante. (C4)			
... gère correctement et de manière professionnelle ses propres tensions, conflits et émotions durant le travail. (C3)			
... sollicite de l'aide dans des situations nécessitant des actes qui dépassent les limites de ses compétences. (C3)			
... tient compte de la problématique du genre dans le travail socio-éducatif. (C4)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... établit de manière professionnelle une relation avec des personnes présentant des troubles du comportement. (C4)			...établit une relation professionnelle avec des personnes présentant des troubles du comportement.(C4)
... prend en considération, dans le cadre des relations, le fait de la dépendance particulière des personnes en situation de handicap et agit de manière professionnelle en ce domaine. (C4)			... prend en considération, dans le cadre des relations, la problématique de la dépendance particulière des personnes accompagnées et agit de manière professionnelle en ce domaine. (C4)

1.4 Prendre en compte les principes de sécurité et adopter une conduite appropriée en cas d'urgence (OP 1.7)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... sait apprécier les situations d'urgence et agit selon les directives de l'entreprise. (C3)			
... prodigue les premiers secours en cas d'urgence. (C3)			
... reconnaît les dangers potentiels encourus par les personnes accompagnées et accompagnantes, évalue les risques et prend les mesures requises (p. ex. risque d'accidents lors des soins corporels). (C4)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
	... repère les situations d'urgence chez les personnes âgées, prend les mesures d'urgence ou demande de l'aide. (C4)		

2. Animation

2.1 Réaliser des activités créatives stimulantes et divertissantes (OP 2.3)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... stimule les personnes accompagnées à participer à des activités créatives (p. ex. dessin/peinture, théâtre, écriture de texte, musique) et les accompagne de manière valorisante. (C3)			
... intègre les médias à son travail (p. ex. journaux, livres, télévision, CD, DVD, vidéo, Internet), de manière professionnelle. (C3)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
...incite les personnes en situation de handicap à réaliser des activités créatives, en tenant compte de leurs situation et de leurs besoins propres. (C3)		...joue avec les bébés et les enfants en bas âge des jeux de langage, de mouvement et/ou des rondes. (C3)	... stimule les personnes accompagnées, en tenant compte de leur situation et de leurs besoins, à participer à des activités créatives. (C3)
		... chante, fait de la musique et danse avec les enfants, en tenant compte de leur âge. (C3)	... motive les enfants et adolescents ainsi que les personnes en situation de handicap et les personnes âgées à faire des activités créatives avec divers matériaux.

			(C3)
		... crée pour les enfants des offres correspondant aux âges pour le bricolage ou la création en général. (C3)	... tient compte de la nature et de l'environnement naturel dans l'aménagement du travail socioéducatif. (C3)
		... fait des jeux de règles appropriés avec les enfants (p. ex. jeux d'équipe, jeux d'adresse, jeux de cartes ou de plateau, de hasard, de stratégie, jeux de société) et motive son choix. (C3)	... induit, anime et accompagne des jeux en fonction de la situation avec les enfants et adolescents, ainsi qu'avec les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. (C3)
		... donne aux enfants la possibilité de réaliser certaines expériences, en tenant compte de leur âge (p. ex. domaine de la physique, de la chimie ou de la biologie). (C3)	
		... raconte et invente (avec les enfants) des histoires pour les enfants. (C3)	

2.2 Prévoir des rituels, célébrations et fêtes dans le déroulement de la journée, de la semaine et de l'année, ainsi que des événements importants sur le plan individuel (RZ 2.4)

Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?

... intègre des rituels dans la vie quotidienne. (C3)

... organise des célébrations et fêtes générales et individuelles avec et pour les personnes accompagnées. (C3)

... respecte, lors de la mise en oeuvre de rituels et de fêtes, les orientations culturelles et/ou religieuses des personnes accompagnées. (C2)

... implique des proches/des tiers dans l'organisation des fêtes individuelles ou générales. (C3)

2.3 Permettre aux personnes accompagnées de participer à la vie en société (OP 2.5)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... assiste les personnes accompagnées dans l'entretien des relations sociales et culturelles. (C3)			
... participe au repérage des personnes en situation de marginalisation et à la mise en place des mesures d'intégration (C3)			
... repère les conflits entre personnes accompagnées et intervient au besoin, de manière professionnelle. (C5)			
... organise des excursions, visites ou autres événements pour des individus ou des groupes de personnes accompagnées et réalise ces excursions, visites ou autres événements. (C3)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... aide les personnes en situation de handicap à entretenir leurs contacts sociaux et à participer à des événements culturels. (C4)			... aide les personnes en situation de handicap et les personnes âgées à entretenir des contacts sociaux et culturels. (C4)

3. Santé et soins corporels

3.1 Aider la personne accompagnée lors des soins corporels ou prodiguer les soins à sa place (OP 1.1)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... protège l'intégrité physique et psychique de la personne accompagnée dans le travail quotidien. (C3)			
... aide les personnes accompagnées lors des soins corporels ou prodigue les soins à leur place (C3)			
... met en œuvre les prescriptions d'hygiène. (C3)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... zusätzlich im Betagtenbereich	... zusätzlich im Kinderbereich	... zusätzlich in der generalistischen Ausbildung
... tient compte des besoins des personnes en situation de handicap et notamment du besoin de soutien lors des soins corporels. (C3)	... prodigue les soins corporels aux personnes âgées (y c. soins des ongles, des cheveux et de la peau, rasage et toilette intime) de manière professionnelle et en fonction des besoins, et/ou les y assiste. (C3)	... effectue les soins corporels aux bébés et aux enfants en bas âge de manière professionnelle. (C3)	... tient compte lors des soins corporels des besoins de soutien comme des besoins généraux des personnes accompagnées (enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées). (C3)

	 guide les enfants en bas âge dans l'apprentissage de la continence. (C3)	...effectue les soins corporels aux nourrissons et aux bébés de manière professionnelle. (C3)
		... aide les petits enfants et/ou enfants en âge de scolarité lors des soins corporels quotidiens et les guide vers l'indépendance et la responsabilisation individuelle. (C3)	

3.2 Préserver et promouvoir le bien-être physique et psychique des personnes accompagnées (OP 1.2)

Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?

... repère des modifications dans le comportement des personnes accompagnées et prend les mesures requises dans le cadre de ses compétences dans l'entreprise. (C3)

... met en œuvre dans l'accompagnement au quotidien les mesures de promotion de la santé et de prévention pour soi-même et pour les autres. (C3)

... applique les méthodes permettant de promouvoir la motricité dans le quotidien et décrit leur importance pour le bien-être de la personne accompagnée. (C3)

... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... met en œuvre, dans les limites de ses compétences, les méthodes thérapeutiques alternatives courantes (p. ex. thé, compresses, massages). (C3)	... observe l'évolution de l'état de santé et le comportement de la personne, perçoit, décrit et évalue les changements et met en œuvre des mesures dans les limites de ses compétences. (C4)	... communique avec les bébés, réagit à leurs besoins et organise leur environnement en conséquence. (C3)	... applique les règles fondamentales en ce qui concerne l'accompagnement des personnes, le contact avec ces personnes et les soins apportés (enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées). (C3)
... repère les changements du comportement individuel de la personne handicapée et met en œuvre les mesures qui s'imposent, dans les limites de ses compétences. (C3)	... aborde les personnes âgées présentant des altérations psychiques et cérébrales organiques dans une attitude valorisante et les traite de manière appropriée. (C3)	... réagit de manière professionnelle lors de l'apparition de symptômes pathologiques. (C3)	... perçoit les changements dans l'état de santé de la personne et dans son comportement individuel, décrit et évalue ces changements et met en œuvre des mesures dans les limites de ses compétences. (C4)

... prodigue des méthodes stimulantes (p. ex. stimulation basale) aux personnes en situation de handicap. (C3)	... effectue la prévention du décubitus, des chutes, de la pneumonie, de la thrombose et des contractures dans les limites de ses compétences, en tenant compte de la situation. (C3)	... stimule les enfants, en tenant compte de leur âge, à des activités et des jeux qui favorisent le développement de la motricité globale et fine. (C3)	... reconnaît les symptômes de maladies psychiques et cérébrales organiques chez les personnes accompagnées. (C3)
... met en œuvre la prévention du décubitus et de la thrombose, dans les limites de ses compétences et en tenant compte de la situation. (C3)	... contrôle les signes vitaux et établit des bilans hydriques. (C3)	... rend conscients les enfants des espaces, des moments et des thèmes permettant le mouvement et les fait participer à l'aménagement de ces éléments. (C3)	... prépare, dans les limites de ses compétences dans l'entreprise, l'administration de médicaments utilisés dans son domaine professionnel et effectue cette administration. (C3)
... contrôle les signes vitaux. (C3)	... détermine la glycémie capillaire. (C3)		... met en œuvre les méthodes thérapeutiques alternatives utilisées dans son domaine professionnel (p. ex. tisanes, compresses, massage). (C3)
... change des pansements simples et prodigue les soins en cas de sonde à demeure et de stomie. (C3)	... réalise des tests urinaires simples. (C3)		... met en œuvre la prévention du décubitus et de la thrombose, dans les limites de ses compétences et en tenant compte de la situation. (C3)
... administre de la nourriture par une sonde déjà installée (C3)	... change des pansements simples, apporte des soins en cas de Cystofix, de sonde à demeure et de stomie. (C3)		... contrôle les signes vitaux. (C3)
... prépare dans les limites de ses compétences au sein de l'entreprise l'administration des médicaments les plus courants utilisés dans son domaine professionnel et procède à cette administration. (C3)	... met en œuvre des moyens auxiliaires en cas d'incontinence fécale ou urinaire. (C3)		... change des pansements simples et prodigue les soins en cas de sonde à demeure et de stomie. (C3)
... repère les risques potentiels de blessures et d'atteintes à la santé lors de l'accompagnement	... effectue, dans les limites de ses compétences, des injections souscutanées. (C3)		... administre de la nourriture par sonde en cas d'accès existant (C3)

socioéducatif. (C3)			
... applique les règles de base essentielles concernant le travail socio-éducatif avec les personnes en situation de handicap et les soins apportés aux personnes en situation de handicap. (C3)	... administre de la nourriture par sonde déjà installée ainsi que des gouttes ou baumes ophtalmiques, de l'oxygène (selon prescription médicale). (C3)		...reçoit les ordonnances, les documents correctement et les exécute resp. en délègue l'exécution en fonction de ses compétences. (C3)
... recourt aux divers moyens auxiliaires servant à assurer la motricité des personnes en situation de handicap physiques en fonction des exigences de la situation et des besoins des personnes. (C3)	... prépare dans les limites de ses compétences au sein de l'entreprise l'administration des médicaments les plus courants utilisés dans son domaine professionnel et procède à cette administration. (C3)		... repère des risques potentiels de blessures et d'atteintes à la santé lors des soins et en tient compte dans la pratique. (C3)
... aider les personnes avec un handicap sensoriel à s'orienter et à renforcer leur motricité (entre autres en ayant recours à des moyens auxiliaires). (C3)	... met en œuvre, dans le cadre de la planification des soins, les méthodes thérapeutiques alternatives utilisées dans son domaine professionnel (p. ex. thé, compresses, massages). (C3)		... met en œuvre les méthodes stimulantes (p. ex. stimulation basale). (C3)
... met en œuvre des moyens auxiliaires, jeux et exercices pratiques visant à favoriser, à améliorer et à préserver la motricité. (C3)	... reçoit les ordonnances, les documente correctement et les exécute resp. en délègue l'exécution en fonction de ses compétences. (C3)		... met en œuvre, en fonction de la situation et de la personne, les techniques et concepts les plus utilisés visant à aider les personnes ayant une motricité réduite. (C3)
	... applique les méthodes stimulantes (p. ex. stimulation basale) dans la vie quotidienne. (C3)		... aide les personnes en situation de handicap sensorielles à s'orienter et à renforcer leur motricité, entre autres en ayant recours à des moyens auxiliaires. (C3)
	... applique les principes de traitements apaisants (palliatifs) en fonction de la situation de la personne âgée. (C3)		... met en œuvre des jeux et exercices pratiques visant à favoriser, à améliorer et à préserver la motricité. (C3)

	... repère les risques potentiels de blessures et d'atteintes à la santé lors des soins et en tient compte dans la pratique. (C3)		... crée des occasions de favoriser la motricité des enfants. (C3)
	... met en œuvre, en fonction de la situation et de la personne, les techniques et moyens auxiliaires les plus utilisés visant à aider les personnes à mobilité réduite. (C3)		
	... applique des concepts visant à améliorer la motricité (p. ex. kinesthésie, concept Bobath) en fonction de la situation. (C3)		

4. Alimentation et économie familiale

4.1 Offrir un soutien pour la nutrition et l'alimentation (OP 1.5)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... planifie la préparation d'un repas ou d'une collation en tenant compte des principes d'une alimentation saine et achète les ingrédients nécessaires en tenant compte des aspects écologiques. (C3)			
... prépare un repas ou une collation et range les locaux et ustensiles utilisés. (C3)			
... associe autant que possible les personnes accompagnées à la planification et à la préparation des repas. (C3)			
... tient compte, dans l'organisation et la composition des repas, des différents besoins et des différentes cultures. (C3)			
... reconnaît les besoins particuliers de la personne accompagnée en matière d'alimentation et y répond de manière professionnelle. (C2)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... applique des régimes et règles alimentaires importantes dans la vie quotidienne. (C3)	... administre des régimes tels que p. ex. nourriture diététique en cas de diabète, goutte, affections intestinales et surpoids. (C3)	... prépare de la nourriture simple pour nourrissons et apporte un soutien aux bébés pour l'alimentation. (C3)respecter les habitudes alimentaires des personnes accompagnées. (C3)
... accompagne et organise les repas des personnes en situation de handicap en tenant	... respecte les habitudes alimentaires des personnes âgées. (C3)	... aide les enfants à manger de manière autonome. (C3)	...respecte les régimes et les règles alimentaires essentielles dans la vie quotidienne. (C3)

compte de leurs besoins. (C3)			
... utilise au besoin des moyens auxiliaires pour l'alimentation. (C3)	... lors des repas, aide de manière appropriée les personnes ne pouvant se nourrir seules. (C3)	...aménage les repas en tant qu'événements collectifs. (C3)	...aménage les repas en tant qu'événements collectifs et en respectant les besoins des personnes accompagnées. (C3)
		... sensibilise les enfants à l'importance d'une alimentation saine. (C4)	... aide les personnes ayant des difficultés à s'alimenter. (C3)
		... associe les enfants à la réalisation des tâches ménagères. (C3)	... utilise au besoin des moyens auxiliaires pour l'alimentation. (C3)

4.2 Participer à l'aménagement du lieu de séjour (OP 1.4)

Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?

... reconnaît les préférences individuelles et les besoins des personnes accompagnées, respecte ces éléments et en tient compte lors de l'aménagement des espaces de vie (privés, semi-privés, communs). (C3)

... inclut des points de repère dans l'agencement de l'espace. (C3)

... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
		... aménage les espaces en tant que lieux de vie, d'apprentissage et de jeux favorisant le développement de l'enfant. (C4)	

4.3 Organiser et effectuer les tâches ménagères quotidiennes (OP 1.6)

Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?

... tient compte de principes écologiques dans l'accomplissement des tâches ménagères (y c. soins aux plantes) et est à même d'expliquer l'importance de ces principes. (C2)

... maintient les locaux propres et en ordre, de manière efficace, hygiénique et écologique. (C3)

... guide les personnes accompagnées vers un usage soigneux des objets (vêtements, jouets, etc.). (C3)

... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... aide si nécessaire les			... guide les personnes

personnes en situation de handicap dans l'exécution des tâches ménagères quotidiennes. (C3)			accompagnées dans l'exécution des tâches ménagères quotidiennes et les aide si nécessaire. (C3)
---------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------

5. Développement: promouvoir et préserver

5.1 Reconnaître les ressources et le potentiel des personnes accompagnées (OP 3.1)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... aide la personne accompagnée à passer des étapes de son évolution. (C3)			
... intervient en tenant compte du contexte (p. ex. renforce des personnes dans leur comportement, les encourage, les laisse faire des essais, stimule la compréhension, indique d'autres comportements possibles, met en lumière les conséquences logiques et les mesures à prendre en conséquence, au besoin concrétise les conséquences annoncées). (C4)			
... tient compte du contexte familial dans le travail socio-éducatif. (C3)			
... reconnaît et accepte les besoins sexuels des personnes accompagnées, et les problèmes qui peuvent naître en ce domaine, et y répond de manière adéquate. (C4)			
... réalise des observations dans le respect des règles de la profession et les documentent correctement. (C3)			
... se base sur ses propres observations pour décrire les besoins, les capacités et le potentiel des personnes accompagnées et fait part de ses observations pour contribuer à un travail d'équipe. (C3)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... reconnaît la signification des handicaps pour les personnes concernées et pour l'organisation de leur vie et en déduit les implications pour sa propre action et son attitude. (C4)	... applique la méthode de travail biographique dans la vie quotidienne. (C3)	... évalue le stade de développement d'un enfant et repère les particularités et les changements au niveau du développement de l'enfant. (C3)	... reconnaît ce que signifient les handicaps et les troubles du développement pour les personnes concernées et l'organisation de leur vie, et en déduit les conséquences sur sa propre attitude et son action. (C4)
	... met en œuvre des mesures visant à encourager l'autonomie et à faciliter les soins, en tenant compte des ressources disponibles. (C3)	... documente l'apprentissage et le développement des enfants. (C3) (C3)	... évalue le stade de développement d'un enfant et repère les particularités et les changements au niveau du développement de l'enfant. (C3)

	... reconnaît les besoins sexuels des personnes âgées et les questions qui peuvent naître en ce domaine, et y répond de manière adéquate. (C4)	... accompagne et stimule l'enfant dans son développement. (C3)	... tient compte de l'anamnèse dans l'accompagnement d'une personne. (C3)
	... aide les personnes âgées à défendre leurs intérêts à l'extérieur. (C3)		... accepte les besoins sexuels des personnes accompagnées, repère les problèmes et y répond de manière adéquate. (C4)

5.2 Promouvoir resp. préserver l'autonomie des personnes accompagnées dans la vie quotidienne (OP 3.2)

Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?

... dans le travail socio-éducatif quotidien, agit de façon à promouvoir resp. à préserver l'autonomie. (C3)

... dans les situations ordinaires de la vie, encourage activement les échanges entre les personnes accompagnées. (C3)

... permet aux personnes accompagnées de participer aux activités et processus du quotidien, en ayant un certain pouvoir de codécision. (C3)

... propose des jeux correspondant à la situation et motive leur choix. (C3)

... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... prend en considération l'autonomie des personnes en situation de handicap et la promeut par la mise en œuvre de mesures ciblées. (C3)	... assiste la personne âgée dans le choix de vêtements adaptés à la situation et aux besoins ou fait le choix à sa place. (C3)	... accompagne les séquences de jeu libre de manière appropriée. (C3)	... prend en considération l'autonomie des personnes accompagnées et la promeut par la mise en œuvre de mesures ciblées. (C4)
... se comporte avec les personnes en situation de handicap en veillant à ne pas limiter leur autonomie. (C3)	... prend en compte des moyens de promouvoir l'autonomie et la qualité de vie en assistant les personnes lors de leurs activités de la vie quotidienne. (C3)	... développe des offres de jeux libres adaptées aux besoins du groupe d'enfants et les met en œuvre. (C4)	... applique la méthode de travail biographique dans la vie quotidienne. (C3)
... reconnaît les besoins sexuels des personnes en situation de handicap et les situations problématiques et agit de manière professionnelle en ce		... accompagne les enfants en âge de scolarité dans leurs loisirs en respectant le concept d'entreprise. (C3)	... se comporte face aux personnes accompagnées de manière à ne pas limiter leur autonomie ou à promouvoir leur autonomie. (C3)

domaine. (C4)			
... aide et encourage les personnes en situation de handicap à exprimer leurs besoins. (C3)		... met en œuvre les méthodes de stimulation précoce du langage dans l'accompagnement socioéducatif des enfants. (C3)	... accompagne et stimule les enfants dans leur développement. (C3)
... assiste la personne handicapée dans le choix de vêtements adaptés à la situation et aux besoins ou fait le choix à sa place. (C3)		... offre des espaces de liberté aux enfants, en déterminant des limites au besoin, et les motive. (C4)	... offre des espaces de liberté aux enfants, en déterminant des limites au besoin, et les motive. (C4)
		... permet et encourage les échanges entre les enfants, l'apprentissage social et la coopération entre les enfants. (C4)	... organise et encourage le contact, la vie sociale et la coopération entre les personnes accompagnées. (C4)
		... encadre les conflits entre enfants, intervient au besoin et privilégie les solutions autonomes. (C5)	... observe et accompagne les conflits entre enfants, entre personnes en situation de handicap ou entre personnes âgées, intervient au besoin et privilégie les solutions autonomes. (C5)
		... tient compte de la dynamique d'un groupe d'enfants dans le travail socio-éducatif et l'influence de manière constructive. (C5)	... aide et encourage les personnes en situation de handicap à exprimer leurs besoins. (C3)
		... intègre le groupe d'enfants (peer group) dans le travail socioéducatif. (C4)	... assiste la personne accompagnée dans le choix de vêtements adaptés à la situation et aux besoins ou fait le choix à sa place. (C3)
		... accompagne les enfants en âge de scolarité en promouvant l'autonomie pour ce qui concerne l'exécution des	

		devoirs. (C4)	
		... motive et encourage les enfants en âge de scolarité à assumer certaines responsabilités (p. ex. en lien avec les petites tâches, l'hygiène personnelle et l'ordre, avec un mot à dire pour l'organisation du quotidien et des loisirs). (C4)	

6. Communication et collaboration

6.1 Conduire des entretiens avec les personnes accompagnées et leurs proches et leurs référents (membres du réseau) (OP 2.2)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... interagit de manière adéquate avec les personnes accompagnées et leurs proches dans un climat valorisant et bienveillant. (C3)			
... assiste et encourage les personnes dans la formulation de leurs besoins. (C4)			
... participe à la mise en œuvre des règlements de l'entreprise à l'égard des personnes accompagnées et de leurs proches, ainsi que des responsables légaux. (C3)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... recourt à des méthodes et outils de communication assistée. (C4)		... met en place au quotidien une culture du dialogue avec les enfants et leurs parents. (C3)	... applique les méthodes de la communication assistée. (C3)
...entretient des contacts avec les parents et/ou proches avec sensibilité		... réalise des discussions planifiées avec les enfants, par petits groupes ou par groupes entiers. (C3)	... planifie et participe aux discussions avec parents/proches et aux événements avec ces personnes. (C3)
		... discute avec les parents de manière spontanée lors de l'accueil et du départ des enfants (discussions «entre deux portes»). (C3)	... implique dans le travail d'accompagnement les proches des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. (C3)

		... planifie et participe au déroulement d'entretiens avec les parents et aux événements auxquels les parents sont conviés. (C3)	... entretient des contacts avec les parents et proches avec sensibilité. (C3)
			... mène avec les groupes des discussions planifiées. (C3)

6.2 Participer à la communication vers l'extérieur (OP 4.4)

Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?

... communique et informe vers l'extérieur de manière professionnelle. (C3)

... répond aux demandes et/ou les transmet, dans les limites de ses compétences. (C3)

... explique clairement à des tiers l'offre proposée par son entreprise. (C2)

... assume certaines tâches qui lui ont été confiées dans le cadre du travail de relations publiques de l'institution. (C3)

... représente la profession d'assistante socio-éducative / assistant socio-éducatif à l'extérieur de manière consciente. (C2)

... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... aide les personnes en situation de handicap à défendre leurs intérêts à l'extérieur. (C3)			... aide les enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées à défendre leurs intérêts à l'extérieur. (C3)

6.3 Travailler au sein d'une équipe en apportant et en faisant valoir ses propres compétences professionnelles (OP 4.2)

Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?

... fait valoir son opinion au sein de l'équipe. (C3)

... respecte les décisions de l'équipe. (C3)

... participe activement aux prises de décisions en équipe. (C3)

... perçoit les dynamiques de groupe et les analyse. (C4)

... recourt à des solutions constructives en cas de situations conflictuelles. (C3)

... organise son travail en concertation avec d'autres groupes professionnels et d'autres services. (C3)

... transmet des informations professionnelles oralement ou par écrit correctement aux bons destinataires. (C3)

... se prépare aux séances et y participe activement. (C3)
... consigne correctement par écrit les résultats des séances. (C3)

7. Planification

7.1 Planifier et préparer des activités dans le cadre du travail socio-éducatif de manière autonome (OP 5.1)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... se procure des informations ciblées, destinées à servir de base à la planification des tâches. (C3)			
... planifie des activités en tenant compte des aspects essentiels du travail socio-éducatif. (C4)			
... met en œuvre les procédures et outils usuellement utilisés au sein de l'entreprise pour la planification. (C3)			
... formule des objectifs vérifiables et réalistes pour les activités et estime de manière réaliste le temps nécessaire à la réalisation de ces activités. (C4)			
... tient compte de standards de qualité dans la planification d'activités. (C3)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... contribue activement à l'élaboration d'un plan de développement en y apportant ses propres observations et réflexions. (C3)	... planifie et évalue le travail d'accompagnement en collaboration avec l'équipe et les personnes âgées. (C3)	... contribue, par des observations et des réflexions personnelles, à la planification de mesures pédagogiques. (C3)	... planifie l'accompagnement socioéducatif des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en collaboration avec l'équipe et les personnes accompagnées et vérifie ainsi son propre travail. (C4)
		... planifie et prépare des séquences choisies du déroulement de la journée de manière ciblée (p. ex. jeux libres, jeux et activités guidées, tâches ménagères, encouragement individuel), les met en œuvre et les évalue. (C3)	... contribue activement à l'élaboration d'un projet d'accompagnement en y apportant ses propres observations et réflexions. (C3)

7.2 Evaluer ses propres activités (OP 5.2)
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?
... évalue objectivement et à l'aide de critères de qualité si les objectifs fixés concernant une tâche ont été atteints. (C4)
... évalue l'efficacité de l'investissement fourni pour la préparation, l'accomplissement et l'évaluation d'une activité (C4)
... déduit, à partir de l'évaluation de la manière dont les objectifs ont été atteints, les étapes suivantes du travail socio-éducatif et/ou tire des conclusions pour son propre comportement. (C4)

8. Rôle professionnel

8.1 Connaître sa fonction et son rôle et les assumer avec compétence (OP 4.1)			
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?			
... agit conformément aux principes éthiques d'ordre général et déontologique. (C3)			
... respecte les droits, devoirs et compétences en tant que professionnel, selon le concept d'entreprise (C3)			
... respecte la réglementation sur la protection des données, le secret professionnel et le secret de fonction. (C3)			
... repère chez elle-même / lui-même les symptômes de stress et de surmenage physique et, dans les limites des possibilités, prendre des mesures visant à les diminuer (p. ex. en modifiant la charge de travail). (C4)			
... décrit, justifie et analyse sa propre action professionnelle et en tire des conclusions. (C4)			
... en outre, dans le domaine personnes handicapées	... en outre, dans le domaine personnes âgées	... en outre, dans le domaine enfants	... en outre, dans le cadre de la formation généraliste
... intègre à son travail socioéducatif certaines propositions essentielles de la déclaration de l'ONU au sujet des droits des personnes en situation de handicap. (C3)		... intègre au travail socio-éducatif les éléments contenus dans la déclaration de l'ONU au sujet des droits de l'enfant. (C3)	... intègre au travail socio-éducatif les éléments contenus dans la déclaration de l'ONU au sujet des droits de l'enfant et des droits des personnes en situation de handicap. (C3)
			... prend en considération dans le travail d'accompagnement les droits des résidentes et résidents de homes ou institutions pour personnes âgées. (C3)

8.2 Connaître les responsabilités des divers acteurs d'une organisation (OP 7.2)
Précisions
... tient compte des droits et devoirs légaux des assistant-e-s socio-éducatifs-ves, des proches et des tiers par rapport à la personne accompagnée. (C3)
... applique les règles de l'entreprise en fonction des exigences de la situation. (C3)
... cite les diverses professions, fonctions, compétences et responsabilités dans le domaine professionnel concerné. (C1)

9. L'institution et son contexte

9.1 Disposer d'une connaissance de base des organisations du domaine social (OP 7.1)
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?
... décrit quels principes de l'institution favorisent la dignité des personnes accompagnées et quels processus peuvent la menacer. (C3)
... explique la fondation et le développement de l'entreprise dans laquelle il/elle travaille. (C2)
... explique la mission sociopolitique de l'entreprise dans laquelle il/elle travaille. (C3)
... explique dans les grandes lignes quelles sont les sources de financement de l'entreprise dans laquelle il/elle travaille. (C2)
... explique les lignes directrices, les supports juridiques et la structure organisationnelle de l'entreprise dans laquelle il/elle travaille, décrit sa propre position dans la structure (hiérarchie et canaux d'information) et les tâches qui y sont liées. (C3)

9.2 Faire usage des procédés, applications informatiques, documents et formulaires de l'entreprise (OP 6.1)
Comment peut-on constater la compétence opérationnelle ?
... met en œuvre les procédés et outils habituellement utilisés dans l'entreprise (p. ex. gestion des documents et classement, commandes, décomptes). (C3)
... utilise correctement les bases de données et les réseaux spécifiques à l'entreprise. (C3)
... rédige des rapports, des lettres et autres documents à l'aide d'un logiciel de traitement de texte. (C3)
... acquiert via Internet des informations spécialisées pour le travail socio-éducatif. (C3)

Ces spécifications ont été approuvées le 15.11.2011 par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation d'assistante / assistant socio-éducatif-ve (ASE) sur la base du plan de formation ASE en vigueur depuis le 1.1.2011.

Les premiers diplômes selon le nouveau plan de formation seront acquis en été 2014. Par conséquent, cette norme d'accomplissement sera valable à partir de ce moment-là.